

Théhillac "Circuit en Pays Mitau"

Une randonnée proposée par le CMC



Durée :	2h20	Difficulté :	Moyenne
Distance :	11.36km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	43m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	51m	Commune :	Théhillac (56130)
Point haut :	50m		
Point bas :	2m		

Description

Points de passages

D/A

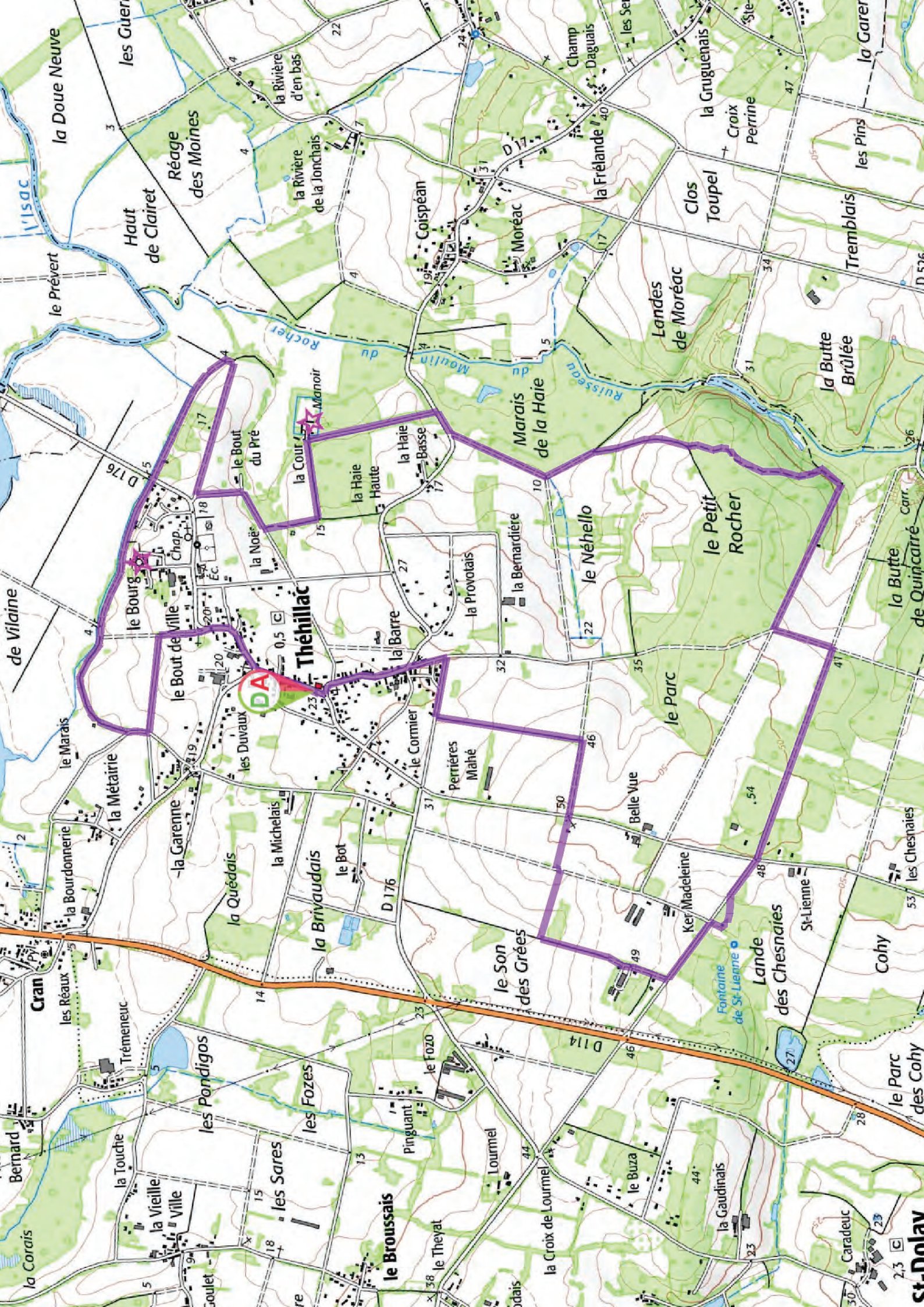
N 47.566767° / O 2.116676° - alt. 23m - km 0

D/A

N 47.566709° / O 2.116762° - alt. 23m - km 11.36

Informations pratiques

Départ du circuit: **Parking face à la mairie**



Théhillac

DA

le Bourg

le Bout de Ville

les Duvaux

la Noë

la Cour

la Haie Haute

la Haie Basse

la Barre

la Provotais

la Bernardière

le Néhello

le Parc

le Petit Rocher

le Marais

le Marais

la Métairie

la Garenne

la Quédais

la Michelais

la Brivadais

le Bot

de Vilaine

le Marais

la Bourdonnerie

les Réaux

Trémeneuc

les Pondigos

les Fozes

les Sares

le Pinguant

le Fozo

le Broussais

le Theval

Lournel

le Buza

la Croix de Lournel

le Gaudinats

le Parc

le Parc des Cohy

Landes des Chesnais

St-Lienne

les Chesnais

Cohy

le Parc des Cohy

la Butte de Quincaire

la Butte Brûlée

la Corais

la Touche

la Vieille Ville

le Soutet

le Broussais

le Theval

Lournel

le Buza

la Croix de Lournel

le Gaudinats

le Parc

le Parc des Cohy

Landes des Chesnais

St-Lienne

les Chesnais

Cohy

le Parc des Cohy

Caradeuc

st-Dolav

23

23

23

23

23

23



LA CHARTE

du Randonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

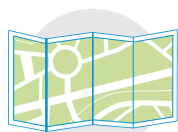
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.